

Nos réf. : 11/CRAT A.330-AA  
AB

Le 16 juin 2011

## **Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine concernant le site « Rive droite » à TOURNAI**

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Revitalisation urbaine dont le projet privé vise la construction de deux immeubles d'un total de 42 appartements, situés en partie sur le site des anciens établissements de la Clinique Saint-Georges. Le projet public vise le réaménagement des quais Saint-Brice et Dumon, ainsi que du Square Becquerelle. Le projet s'accompagne de la construction d'un nouveau siège pour l'intercommunale IDETA et d'une crèche.
<u>Demande</u> :	Revitalisation urbaine
<u>Localisation</u> :	Tournai, en rive droite de l'Escaut, entre le Quai Saint-Brice, le Quai Dumon et la rue du Becquerelle
<u>Demandeurs</u> :	Ville de Tournai, société immobilière Dherte
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	06 mai 2011

## 2. AVIS

### **La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine du site « Rive droite » à TOURNAI .**

La CRAT estime que les critères pour bénéficier d'une telle opération de revitalisation sont rencontrés et approuve le périmètre de revitalisation projeté, celui-ci incluant le projet privé et les aménagements publics.

La Commission souligne la qualité du dossier qui lui a été soumis, à divers égards.

Elle relève que le projet est issu d'une réflexion globale de la Ville de Tournai et s'inscrit en cohérence des diverses opérations déjà menées. A travers la reconstruction sur un site à l'abandon, le projet participe à la création d'un quartier de qualité en rive droite de l'Escaut, contribuant ainsi au rééquilibrage du centre-ville, les différents investissements ayant jusqu'à présent été orientés vers la rive gauche.

La Commission apprécie l'audace architecturale du projet qui s'exprime par une intervention contemporaine de grande qualité s'intégrant dans le bâti existant de ce quartier de haute valeur patrimoniale. Elle souligne également la multifonctionnalité de l'ensemble et le traitement différentiel apporté entre le siège de l'IDETA et les immeubles à appartements. Elle apprécie notamment la toiture plate, laquelle contribue à l'affirmation du caractère de l'immeuble de coin.

La CRAT estime que le nombre d'emplacements de stationnement pourrait être réduit au niveau du square Becquerelle et de la place Dumon afin de mieux mettre en valeur ces deux espaces et de rencontrer ainsi pleinement les objectifs définis dans le dossier qui visent à créer des espaces propices à la vie de quartier essentiellement dédiés aux piétons. A cet égard, elle suggère également de poursuivre la réflexion sur la manière la plus adéquate de créer un espace de qualité autour du square Becquerelle (classement de l'ensemble des voiries entourant le square en zone 30, choix des matériaux pour la création d'un espace unique de façade à façade...).

Philippe BARRAS,  
Président